

1. SUNUŞ

.....

Türkiye aleyhine
1 Temmuz 1982'de/AİHK'na başvururken Fransa, Danimarka, Hollanda, İsveç ve
Norveç hükümetleri AİHS'nin şu maddelerini gözönüne almışlardı : (*)

- tutuklulara işkence ve insan onurunu kirici ve aşağılatıcı muamelelerinin
sistemli ve yaygın bir biçimde yapıldığı esas alınarak Sözleşmenin 3'üncü
maddesi ; (maddenin metni eklenecek)
- sikiyönetim yasası ve buna bağlı olarak tutuklama ve yargılamaları esas
alınarak Sözleşmenin 5 ve 6'nci maddeleri ; (maddelerin metinleri eklenecek)
- siyasal partiler, sendikalar ve basın üzerindeki kısıtlamalar esas alınarak
Sözleşmenin 9, 10 ve 11'inci maddeleri . (maddelerin metinleri eklenecek)

olumlu
Yukarıda sıralanan bu 3 alanda 1 Temmuz 1982'den günümüze/ne gibi gelişmeler mi
olmuştur ki "5ler" TR hükümetiyle "dostane bir çözüm" çerçevesinde anlaşarak
şikâyetlerini 1985 Aralık'ı başında geri almışlardır? ~~Kısaca özetlemeye~~
~~çalışacağız.~~

II. İŞKENCE VE KÖTÜ MUAMELE

değil
İşkence ve kötü muamelelerin geçtiğimiz dönemde/önlendiğini, azaldığını bile
söylemek herhalde büyük iyimserlik olur. ~~Maxta~~ Konu artık ulusal ve uluslararası
kamuoyunda belgeleriyle tüm acı çiplaklığıyla ortadadır. Bu durumda iyimser tutum
almak, bir "insanlık suçu" olan işkenceyi örtbas etmekle eşanlamlidir ki, bu ağır
yükün altından kalkılamaz. Kaldı ki, 12 Eylül 1980 - 1 Temmuz 1982 dönemi ~~arkasında~~
uygulamalarının daha hesabi ödenmemiştir. Bu uygulamalar birkaç "işgüzar
memurun" sirtına yüklenerek ve göstermelik komik cezalar verilerek hasır altı
edilmemelidir. 16 Aralık 1985 günü TBMM'nde yapılan İçişleri Bakanlığı bütçesi
görüşmelerinde ~~max~~ sırasında söz alan SHP milletvekili C. Canver, TR'deki yaygın

(*) AİHK raporu: 7.12.85

işkence uygulamalarından örnekler vermiş, işkence yapılmakta kullanılan aleti sergilemiş, ve bugüne dek işkencede öldürüldüğü saptanan 113 kişinin isimlerini açıklayarak bu insanlara ne olduğunu sormuştur. ~~Birinci~~ Ancak bu sorunun yanıtını yetkililer daha veremediler."Çünkü bu sorunun yanıtının altında siyasi sorumluluklar yatmaktadır"(*).

torture, dont l'existence a été prouvée par des
judiciaires, constitue un crime contre l'humani-
Nous nous inquiétons du fait que l'application
de torture soit devenue une pratique de pénalisa-
tion extrajudiciaire, préalable et primitive. D'autre
part, nous dénonçons comme actes de coercition et
de torture toutes conditions carcérales dépassant le
restriction de la liberté.
Les mesures doivent être prises en vue de l'aboli-
tion totale de la torture. La défense du prévenu doit
être de pair avec l'instruction et l'accusation. Si
l'on s'écarte des règles de l'Etat de droit, dans
l'interrogatoire et dans l'instruction, si l'on tient
pour inexistantes les garanties universelles concer-
nant la procédure pénale et, en premier lieu, le prin-
cipe de présomption d'innocence, l'arbitraire
s'ensuit, particulièrement dans les procès politi-
ques, l'un des éléments fondamentaux du jugement.

(**)

Işkencenin TR'de ne denli yaygın olduğunun belgelerini AI'nin son raporunda görmek olanaklıdır.(***). Ote yandan, gazeteci E. Tuşalp'in son kitabı da bu konuda tüyler ürpertici örneklerle doludur (****).

« Torture has been used on a wide scale in Turkey since 1980.* Human rights monitors and lawyers agree that people detained for political acts are usually tortured during interrogation and that torture sometimes continues after the prisoner is transferred to military jails following interrogation.

At the time of the coup, prisoners were allowed to be held for up to 15 days without the authorities acknowledging their detention. After the coup, this period was extended to 30

(*) Gün Değişti / Sayı 11 / Ocak 1986

(**) 1256 sayılı dilekçesi

(***) Amnesty International / Testimony on torture / EUR 44-23-85

(****) Erbil Tuşalp / Bir İnsan / Tehin yayınevi / İstanbul 1985

days, and in November 1980 it was extended further to 90 days of incommunicado detention. In September 1981, the period was reduced to 45 days, which is still the case in all areas presently under martial law in Turkey. We were told by the U.S. Embassy that in those few areas not covered by martial law, the authorities generally comply with the 48-hour period of detention stipulated in the Constitution.

Under torture, which is used routinely during interrogation to gather information about terrorist movements, individuals often are forced to confess to any crime and to name as many other individuals as possible. In this way, thousands of people -- particularly young people -- have been gathered into police stations and military jails. Many were convicted on the basis of "confessions" obtained through torture or upon the testimony of other torture victims.

Many of those picked up, interrogated, and tortured have been released, sometimes by the police themselves when they realized that the torture victims were clearly not guilty of terrorist crimes, sometimes by the lower courts, and sometimes by the military court of appeals. But the scars of torture remain, often crippling the torture victims -- psychologically and physically -- for life. >>(*)

~~force to use... in Istanbul Military Prison in January of this year~~ During our mission to Turkey in September 1983, Helsinki Watch representatives met with several recent victims of torture who bore marks of bruises from beatings, and described sexual abuse, electric shock, and deprivation of food, sleep, sanitation, and medical care. >>

-
- (*) Helsinki Watch report / July 1984.
 - (**) H. W. communication / 24.02.1984

TR'de işkence konusunda ünlü yazar A. Miller ise şöyle diyor :

« We wondered whether torture was going on now. It was a question we asked everyone but, while no one could be sure, they all, to a man and woman, were sure it had not been stopped. » (*)

~~qui ne peut à terme rester sans effet.~~ On ne peut néanmoins pas non plus en attendre du jour au lendemain une amélioration des conditions que seule une réforme du système pénitentiaire ou une rénovation des locaux pourraient permettre. Seule une amnistie permettra de remédier efficacement à la surpopulation catastrophique des prisons. » >>

(*) A. Miller / Turkey visit report / 1985
 (***) CE / Rapport STEINER / Doc. 5376 / 25.03.85

..... dans certaines régions.

2. L'on pourrait penser qu'après maintenant quatre ans et demi d'état d'exception dans diverses provinces, ce problème devrait être réglé par les forces de sécurité. A moins de reconnaître que les mesures policières ne suffisent pas à juguler les mouvements violents. >>

13

LES TRIBUNAUX CIVILS ORDINAIRES ont retrouvé leur compétence dans toutes les provinces où la loi martiale a été levée. Seuls les tribunaux militaires composés de juges civils et militaires continuent à pouvoir connaître des affaires qui ont commencé pendant la période où était appliquée la loi martiale, et cela jusqu'à ce que les affaires en question soient réglées. Les membres de la Grande Assemblée nationale ont déclaré que les gouverneurs militaires

(KK)

TÜSTAV

TÜRKIYE SOSYAL TARİH ARAMA MERKEZİ

(#) CE / Raporat STEINER / Doc. 5378 / 25.03.85.

(xx) CE / Raporat STOFFELN / Doc. 5331 / 18.04.85.

III. DUSUNCE VE ORGUTLENME OZGURLUGU

... were thick
... were is demo
... and were proud
... this has been in a
... country. Whereupon
... e forthcoming.
... ter not recently
... would have been
... and by latching a
... y phrases in hope of
... : ambassador later and
... nfront him with the
... we had witnessed.
... thinking the ambassa

OUR PRESS conference more or less followed the lines of what was said at the the ambassador's dinner. Next day in London we learned that the conference itself had been 'banned' and that an 'investigation' was to be held into our visit.
Two weeks later Prime Minister Turgut Ozal would be telling an audience at the Washington Press Club that there were no political prisoners in Turkey—a country so far away, apparently, that no one was in need of the inks

one was in protest at the joke. (#)

ce Reuters and the Associated Press received telephone calls with the same instructions >> (##)

- L'Armée turque est, elle aussi, une réalité politique qui existe en dehors de la réalité parlementaire de la Grande Assemblée, et qui se manifeste concrètement par le biais de l'état de siège, maintenu dans les provinces turques les plus importantes, et de la juridiction militaire. L'Armée, ne serait-ce que de par son existence autonome et son statut et par son engagement sur la scène politique est depuis 1980 une force politique qui, aujourd'hui encore, même sans instrument formel, influe sur la vie politique.

16. ~~La presse écrite a sans aucun doute conquis une plus grande marge de liberté dans la manière dont elle peut rendre compte de l'actualité.~~
Certains secteurs de la vie publique, particulièrement l'armée et la loi martiale restent, toutefois, et de manière tout à fait avouée, totalement hors de la sphère où la critique peut s'exercer. Même là où il n'existe plus d'intedictions expresses, demeure sans aucun doute une forme difficilement saisissable d'influence qui semble efficace, même en l'absence d'intediction formelle.

~~précisé que le nombre initial de 78 détenus membres de la DISK n'était plus que de 43 lors de la mission du représentant du Directeur général en septembre 1983, et était tombé à 14 heures de la suite de >> Le gouvernement répète à cet égard ce qu'il a toujours dit, à savoir que les syndicalistes en question ne sont pas poursuivis pour leurs activités syndicales dans le cadre de leur organisation, mais en tant qu'individus directement ou indirectement impliqués dans des actes de terrorisme. >> (###)~~

- (#) A. Miller / The Observer / 21.07.85
- (##) H.W. report / July 1984
- (###) CE / Rapport STEINER / Doc. 5378 / 25.03.85.
- (####) BIT / Bulletin officiel / Série B, N° 2 / 235^e rapport.

le comité est utile car le gouvernement fournisse la liste de
 [redacted] Le comité rappelle qu'il
 ressortait du rapport de mission du représentant du Directeur général
 en septembre 1982, ainsi que des déclarations des plaignants, que le
 procès en cours avait lieu contre l'organisation DISK et que les
 charges retenues ne portaient pas contre les détenus à titre
 personnel. Or, selon le rapport du gouvernement et les informations
 antérieures qu'il avait fournies, les syndicalistes dont il est
 question dans les plaintes sont poursuivis en tant qu'individus
 impliqués directement ou indirectement dans des actes de terrorisme.
 Tout en soulignant cette contradiction, le comité prie le gouvernement
 de préciser si un procès a bien été engagé contre l'organisation
 syndicale DISK dont les activités sont à l'heure actuelle suspendues,
 ou contre des individus (dirigeants et membres de ce syndicat ou de
 syndicats affiliés) à titre personnel, en fournissant des éléments à
 l'appui de sa réponse. >> *

dans une partie du pays, mais qu'elles restent inapp
 [redacted] Le comité
 d'insister de nouveau sur la nécessité de modifier les dispositions
 relatives notamment à la structure et à l'affiliation
 et aux activités syndicales contenues dans la législation, et qui
 mettent en cause les principes de la liberté
 syndicale. >> (***)

the early sixties and [redacted]
 [redacted]. What follows here is not an exhaustive list of infractions of
 democratic norms but merely examples that repeatedly came up during our
 talks with editors, journalists, physicians, writers, academics, lawyers, trade
 unionists, and businessmen. These are by no means all Leftists, Marxists, or
 revolutionaries but in many cases social democrats in the European sense,
 or in the same sense conservatives. And if one asks how it is possible that
 so wide a variety of viewpoints could find themselves to one degree or another
 opposed to current practices it is because the repression has cast so wide a
 net across the whole society as to tangle together a mass of otherwise quite
 separate and often conflicting ideologies. >> (***)

- (*) BIT / 225^e Rapport.
- (**) BIT / 235^e Rapport.
- (***) A. Miller / Turkey visit report / 1985

30

The absurd is always hovering at the edges of things. One of the accusations against the Disk union movement, which was seriously put and solemnly received by the court, was that its member-unions most often demanded and won the highest wages for their members as compared to other unions. Bashturk, the Disk leader under death sentence, his perfectly legitimate union group illegalized and disbanded, is not the household name that Lech Walesa is, but one wonders why when Disk exists in a NATO country where the influence of the United States and, indeed, the entire West are crucial. >> (*)

Dans sa Résolution 822, notre Assemblée invitait les autorités turques à accorder une amnistie aux personnes poursuivies ou condamnées pour délit d'opinion. Il est pour le moins déplorable qu'aucun progrès ou presque n'ait été accompli à cet égard en l'espace d'un an. Non seulement il n'y a pas eu d'amnistie, mais rien n'indique que la Grande Assemblée nationale doive adopter des propositions à cet égard. Au cours de notre visite en Turquie, j'ai souligné l'urgence d'une amnistie. Il ne fait pas le moindre doute que la garde à vue ou l'emprisonnement d'une personne pour délit d'opinion est contraire à la Convention européenne des Droits de l'Homme, et notamment à l'article 10, qui porte sur la liberté d'expression. Il est incompatible avec les normes d'une démocratie parlementaire fondée sur la Convention européenne des Droits de l'Homme qu'une personne dont le seul crime a été d'exprimer ses opinions politiques ou ses convictions religieuses soit privée de sa liberté pour cette raison. >> (KK)

(*) A. Miller / Ten long visit report / 1985

(KK) CE / 207. STOFFELEN / D.o. 5391 / 18.04.85

~~Le Premier Ministre et le Ministre de la Justice m'ont toutefois expliqué que la Constitution posait un problème à cet égard.~~

L'article 14 de la Constitution est ainsi rédigé : "Aucun des droits et libertés énoncés dans la Constitution ne saurait être exercé en vue de violer l'intégrité de l'Etat - considéré comme un territoire et un peuple - de mettre en danger l'existence de l'Etat et de la République turcs, de détruire les droits et libertés fondamentaux, de placer le gouvernement de l'Etat entre les mains d'un individu ou d'un groupe d'individus, d'assurer la domination d'une classe sociale sur les autres, de créer une discrimination en fonction de la langue, de la race, de la religion ou secte, ainsi que d'établir par tout autre moyen un système politique reposant sur les conceptions et opinions à l'origine des actes susdits."

L'article 87 de la Constitution, qui décrit les fonctions et pouvoirs de la Grande Assemblée nationale turque, attribue à celle-ci le pouvoir "de décider la proclamation d'amnisties et de grâces, sauf à l'endroit des personnes coupables de délits tombant sous le coup de l'article 14 de la Constitution". Comme certains articles du Code pénal italien sous le régime fasciste, les articles 141, 142 et 146 du Code pénal constituent un obstacle à l'amnistie du fait de l'existence de ces articles de la Constitution.

~~... une proposition
présentée au Président de la République, qui peut la soumettre à référendum). On a usé et abusé des trois articles susmentionnés, aux fins des accusations portées contre les membres du Mouvement pour la Paix, du DISK et de beaucoup d'autres associations.~~

Mes rencontres avec des représentants du Mouvement pour la Paix et du DISK m'ont produit une très forte impression. J'ai l'absolue conviction que les membres du Mouvement pour la Paix, par exemple, expriment les mêmes opinions et se livrent aux mêmes activités que des millions de gens dans le reste de l'Europe libre. Ils ont exprimé en Turquie des opinions que chacun peut afficher sans la moindre entrave dans toute démocratie parlementaire normale.

Il est affligeant d'apprendre quelles souffrances M. Dikerdem, par exemple, a endurées en prison et de s'entendre dire que seize membres du Mouvement pour la Paix sont toujours emprisonnés.

~~1166~~

(*) CE / 27. STOFFELEN

TÜRKIYE SOSYALİSTİK Halkın Kurtuluşu Partisi

18 Mayıs 1984 günü, Başbakan Özal'ın basın toplantısında Reuter Ajansı'nın Muhabiri Bay Hüge Carnagy'nin dilekçe konusundaki sorusu üzerine Özal, dilekçemizin bir bölümünü okumak zorunda kalmıştı. Bana öyle geliyor ki, dilekçemizde açıkladığımız baskı ve sıkıntılardan bir bölümünü Başbakan Özal'da yaşamakta, duymakta ve çekmekte olduğundan, dilekçenin bir bölümünü açıklamakta kendince bir yarar görmüş olmalıdır. Başbakan bu sıkıntıların nasıl duymamış olabilir ki, kendisinin bile basın toplantısındaki konuşmalarından bir bölümüne sıkıyönetim sansür koyuyor ve iktidar demek olan hükümetin başı buna ses çıkaramıyordu. Başbakan şöyle diyordu: "Böyle bir dilekçenin verilebilmesi ve başbakanın bunun hakkında konuşabilmesi Türkiye'de demokrasinin olduğunun işaretidir."

Aynı gün Başbakan'ın dilekçeden sözeden sözlerine de yayın yasağı grimişti. Başbakanın dilekçeden sözemesi Türkiye'de demokrasinin işaretiydi, peki bu işarete yayın yasağı gelmiş olması neyin işaretiydi?

Herbiri uluslararası bir değer olan bu bilim, sanat ve politika adamlarının sayısı ikibindi. Dilekçemizi destekleme bildirisi, Fransa'da, İngiltere'de, ABD'de ve daha başka ülkelerde çıktı, ama hiçbir Türk gazetesinde çıkmadı. Aralarında üç başkanın, bir eski Cumhurbaşkanı'nın, ikiyüzden çok parlamento üyesinin, yüzlerce tanınmış bilim ve sanat adamının, bir Nobel ödülü sahibi matematikçinin, yazar, gazeteci, din adamı ve sendikacıların imzaladığı bu protosta istenen şudur: "Türkiye'nin imzaladığı "İnsan Hakları Evrensel Bildirgesi" ve "Avrupa İnsan Hakları Sözleşmesi"ne aykırı düzenleme ve uygulamalara son verilmesi."

İşte bunu istedikleri için onlar dış düşman, bizler de insan haklarına saygı duyulmasını istediğimiz için iç düşman sayılıyor ve öyle ilan ediliyor ve kendimizi savunma hakkımız da verilmiyor.

Fransa'dan, İngiltere'den, ABD'den, Yunanistan'dan, ABD'den, Portekiz'den,...

12 Eylül 1980'den sonraki askeri yönetimin hukuksal uygulamaları şöyle oldu. 1980'den üç yıl, beş yıl, hatta yedi-sekiz yıl önceki işlem ve eylemlerden dolayı, bu eylemler ve işlemler zamanlarında yasal bile olsalar, kişiler ve örgütler askeri mahkemelere verildi. İnsanlar cezaevlerine atıldı, hatta cezalarına hükmedildi. Sanırım ki bu konudaki rekor bendedir. Beni tam yirmüç yıl önce Öncü adlı bir gazetede yazdığım bir yazıdan dolayı mahkemeye verdiler. Bu yazı beş kez basılmış bir kitabımda da yer almıştı. Kitabı da topladılar ve yasakladılar. Bu yazı yirmüç yıldanberiki şimdi yirmibeş yıl olmuştur hiçbir kovuşturmayla uğramamıştı, yani

zamanında yazıda suç yoktu. Yayınlanışından yirmüç yıl sonra yazıda suç görülerek mahkemeye verildim. Elbet bu davanın açılmasının amacı, bu dava vesilesiyle pasaportumu alıp, sağrılı olduğum ABD'deki bir büyük kongreye gitmememi ve Amerika'da kalp ameliyatı olmamı önlemektir. Demokratik düzene girildiği söylenen yurdumuzda o gün bugündür bana hala pasaport verilmemektedir. Amacım, kendi sorunumu anlatmak değil. Çünkü Türkiye'de pasaport verilmeyen tek kişi ben değilim. Binlerce, onbinlerce yurttaşa, yasadışı olarak birtakım bahanelerle pasaport verilmeyerek bu güzel yurdumuz geniş bir cezaevi durumuna sokulmuştur. Askeri yönetim, çok eski tarihlerde işlenmiş ve işlendiği tarihteki yasalara göre suç sayılmayan işlem ve eylemlerden dolayı insanları mahkemeye vermiş, hapse atmış ve türlü acı çekmelerine neden olmuştur.

Yine aynı askeri yönetimin çıkardığı 2969 sayılı yasa ise, seçim tarihinden (6 Kasım) geriye doğru 12 Eylül 1980 tarihine dek askeri yönetimin yaptıklarının eleştirilmesini bile yasaklamaktadır.

Yasalar, her şeyden önce akla ve mantığa uygun olmak gerekir. Yurttaşlar, sekiz-on yıl, hatta yirmüç yıl önceki ve zamanında suç sayılmayan yasal işlemlerden dolayı kovuşturılmaya uğrarlar ve cezalandırılırlarken, bu uygulamayı yapanların günümüzde yaptıkları işlerden ötürü eleştirilmelerinin bile yasaklanmasında akılcılık ve mantık olduğuna inanmıyorum, çünkü benim aklım var.

Bundan çok daha önemlisi de sudur. Yurttaşların...

(*)

(*) A. Nesin / Azatlık Sesi / sayı 2.

droit de pétition, prévu par la Constitution, et soumettons nos observations, nos considérations et nos demandes concernant l'Etat à la Commission de la République.

La démocratie vit par ses institutions et ses principes. Si, dans un pays, les institutions, concepts et principes de base de la démocratie sont détruits, les dommages subis par celle-ci en seront d'autant plus difficiles à réparer. Détourner la démocratie de ses propres valeurs et institutions, la vider de sa substance tout en la gardant dans ses formes, est aussi dangereux que de l'anéantir. En vertu de quoi, nous nous prononçons pour la sauvegarde et, dans un contexte démocratique, pour le renforcement de ces fondements de la structure étatique que sont les institutions, concepts et principes.

Notre peuple est digne de tous les droits de l'homme existant dans les sociétés contemporaines et doit pouvoir en jouir sans restriction aucune.

~~Il est de notre devoir de garantir à tous les citoyens les droits fondamentaux de la démocratie.~~

Le droit à la vie et à la dignité humaine est le but fondamental de toute entité sociale et organisée, qu'aucun prétexte ne saurait supprimer à notre époque. C'est un droit naturel et sacré. Lié à la liberté de l'expression et de la propagation des idées et à la possibilité de s'organiser autour d'elles, ce droit acquiert ainsi sa véritable signification. Le fait que des membres d'une société puissent créer des idées nouvelles et différentes n'est pas pour nous une source de crises comme on veut le faire croire, mais, au contraire, la condition nécessaire de la vitalité sociale.

~~Le principal bastion de la dignité humaine dans un Etat démocratique est la réalisation de ses droits. Dans un Etat démocratique, sa réalisation exige que le recours à la justice ne soit payé d'aucune façon, et que, pour rendre la justice, l'Etat ne soit appuyé sur aucune procédure ou mesure d'exception. Nous estimons que la restauration de la perpétuation de formes d'exception dans des conditions ordinaires sont incompatibles avec la démocratie.~~

La restriction des droits des citoyens, sans verdict judiciaire, l'invention des délits par des procédures administratives sans appel possible, la déchéance des droits politiques et la pratique d'accusations collectives ouvrent la voie à la désintégration sociale. L'incrimination rétroactive pour acte d'adhésion à une association, à une coopérative, à une organisation professionnelle, à un syndicat ou à un parti politique, ainsi que pour l'expression de certaines idées non conformes aux conceptions du jour, s'avère incompatible avec le concept d'Etat de droit.

~~Il est de notre devoir de garantir à tous les citoyens les droits fondamentaux de la démocratie.~~

pour inexistantes les garanties universelles concernant la procédure pénale et, en premier lieu, le principe de présomption d'innocence. L'arbitraire deviendrait, particulièrement dans les procès politiques, l'un des éléments fondamentaux du jugement.

Tenant compte de la part de responsabilité qui incombe à toutes les couches de la société dans la naissance des actes de terreur, nous croyons à la nécessité de surseoir aux exécutions et demandes d'abolition de la peine capitale, et ce dans le but de saper toute tentative de solution radicale par le recours à la peine de mort.

Nous référant à la volonté universelle selon laquelle tout retard dans l'administration de la justice constitue par lui-même un manquement à la justice, nous considérons que les verdicts des procès doivent être prononcés dans les plus brefs délais.

C'est des conditions sociales et politiques que dérivent les délits. Et la responsabilité de chacun dans la période mouvementée traversée par la Turquie ne doit pas être oubliée. C'est à partir de ces considérations et afin de contribuer à la paix sociale que nous estimons indispensable la proclamation d'une amnistie de grande envergure.

~~Le droit de tous à la vie publique, exige la participation de tous à la direction du pays. En ce sens, l'on peut observer quotidiennement et qui sont inévitables dans tous les pays, ne saurait constituer un motif pour barrer à quiconque l'accès au service de la société par la politique, qui doit être accessible à tous, de même qu'il ne pourrait intervenir une raison pour que ce droit soit réservé à certaines catégories de la société, ou bien à un petit nombre d'individus. La politique ne peut être réduite au simple niveau de décisions administratives.~~

La volonté nationale est de sens que dans les systèmes sociaux où toutes les couches de la société jouissent du droit de s'organiser en toute liberté. C'est dans les pays où nul ne devient objet de politique judiciaire par ses conceptions politiques ou conceptions philosophiques et où aucun citoyen n'est désavoué pour ses croyances religieuses que la volonté nationale constitue le pouvoir suprême. La légitimité dépend de l'attitude qu'elle adopte envers les droits et libertés de base.

Les mesures qui entravent la libre expression de la volonté de la majorité sont incompatibles avec la démocratie. De même, l'abolition des droits fondamentaux sous prétexte de la volonté de la majorité est incompatible avec la démocratie.

Le processus du développement historique atteste que le but des constitutions démocratiques est de garantir les droits et libertés individuelles. Quelle que soit leur dénomination, les législations démunissant l'individu face à l'Etat signifient un écart par rapport à la démocratie. Dans ce cas, la Constitution, qui devrait être la source de la vie démocratique, en devient l'entrave.

La presse libre est l'un des éléments de base constituant la démocratie. Il est indispensable, pour réaliser cet objectif, que la collectivité soit dûment informée sur elle-même par une presse indépendante, affranchie de toute censure et pluraliste que les opinions différentes puissent s'y exprimer. Les critiques de tout genre y trouvent leur place. La formation d'une opinion publique pluraliste et le contrôle démocratique du pouvoir ne peuvent être réalisés qu'avec une telle presse. Toujours pour les mêmes motifs, nous croyons à la nécessité d'octroyer son autonomie à la Radio-Télévision Turque (TRT) comme condition préalable de l'impartialité.

L'objectif fondamental de l'éducation est de former des hommes libres d'esprit, instruits, capables et productifs. Au contraire, s'employer à élever des individus de type unique est incompatible avec les progrès contemporains et la démocratie pluraliste.

Prétendre que les universités, partie la plus avancée de la société, ne sont pas aptes à assurer une propre administration, et les priver, sous ce prétexte, de leur autonomie, revient à nier la viabilité de la démocratie dans notre pays. La soumission de tous les établissements de l'enseignement supérieur aux ordres d'un conseil aux pouvoirs excessifs formé par nominations, entrave d'ores et déjà la formation adéquate de la jeunesse et la pratique scientifique, et suscite de très graves inquiétudes quant à l'avenir du pays. C'est pourquoi nous estimons nécessaire la modification, dans les plus brefs délais, du système hiérarchisé instauré par la récente loi, dans le sens d'une autonomie basée sur le principe de suffrage démocratique.

~~Une condition de civilisation que de surmonter les limitations juridiques et effectives de chacun à la libre création des œuvres intellectuelles artistiques et de doter les penseurs et les artistes, même dans tous les citoyens, de garanties générales indispensables. Un développement social nécessite la liberté dans la production et dans la diffusion de toute œuvre d'art. L'abolition totale de la censure limite abusivement la création culturelle qu'aucun sujet ne soit considéré comme tabou, et que la responsabilité pénale, dans ce domaine, ne puisse être déterminée que par des instances juridiques ordinaires.~~

A la lumière de toutes ces considérations conscients de la responsabilité que nous assumons envers la société, sommes convaincus que la pratique contemporaine, en dépit des différences pratiques tenant aux particularités spécifiques de chaque pays, est dotée d'une essence immuable que notre nation a adopté les institutions et principes constituant cette essence : croyons à la possibilité de abolir les législations et procédures qui entravent, avons la conviction sincère que ces citoyens qu'il sera possible de surmonter les obstacles qui traversent.

TÜRKIYE SOS

(*) 1256 syden diledgen / ce / Doc. AS (Pol) 36/3.

IV. SONUÇ

~~Türk demokrasinin evde kalan, ceslerini duyur-
mak ve yalan emdiklerini hissetmek istiyorum.~~

«S. Amerika ve Batı ülkeleri yönetimi elleri kızarıncaya kadar alkışlıyor, destekliyorlar. Yönetim başarıya ulaşırsa demokrasi rafa kalkacaktır ama Nato'nun bir kanadı istikrara kavuşacaktır sanıyorlar. Aksi düşünce bir hatırdır. Halbuki Nato (Rejimi ne olursa olsun yeter ki istikrar olsun) düşüncesindeki devletlerin biraraya gelmesinden değil, (Hürriyet ve özgürlüğü, insan haklarını korumak için biraraya gelmesi) fikrinden doğmuştur. Nato şartı budur. Özgürlükçü demokrasiye inanan sol ve sağ siyaset kadroları kısa bir sürede gizli kalan gerçek amacı geniş halk kitlelerine indireceklerdir. İşte o zaman Türkiye için yeni bir arayış başlayacaktır. Türkiye yeniden demokrasiye döndüğü gün artık bir batı müttefiki olabilir mi? Kötü günlerinde Evrenizmi kendisine lâyık gören dostlarına güvenebilir mi? İnanabilir mi?

... Demokrasi ile uygun bulunan demokrasinin savaşı başlamıştır. Avrupa ve Amerika demokrasileri bu savaşta tarafsız kalamaz. Çünkü, demokrasi müşterek kültürümüzdür.» (X)

~~droits de l'homme et des libertés fondamentales, en favorant le développement de ces droits. Dans de nombreux domaines, la situation actuelle en Turquie n'est pas pleinement conforme au Statut du Conseil de l'Europe. Il faut le dire clairement, dès lors même que l'on reconnaît les progrès. Il sera nécessaire que l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe change de nouveau ses conclusions des questions politiques~~

(X) 16 ekim seçimlerinin sonuçları / Zincirli / 1993.

(**) CE / Raporat STEINER / Doc. 5378 / 25.03.85